

Ensemble, disons NON aux tests ADN

UN PROJET DE LOI SCANDALEUX CONTESTÉ AU SEIN MÊME DE LA MAJORITÉ

Après cinq semaines de polémique et de contestation jusque dans les rangs de l'UMP, Brice HORTEFEUX, ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, a réussi à imposer son projet de loi sur l'immigration. Ce texte prévoit, parmi d'autres mesures très restrictives, que les candidats étrangers à l'entrée sur le sol français, par le biais du regroupement familial, soient soumis à un test ADN afin de prouver leur lien de filiation.

POURQUOI IL FAUT REFUSER LES TESTS ADN

Cette disposition du projet de loi est inacceptable pour trois raisons :

- elle heurte la **définition même de la famille** qui, en droit français, n'est pas fondée sur la biologie mais sur la reconnaissance.
- elle heurte les lois en vigueur en France sur la **bioéthique** qui restreignent l'usage des tests ADN à deux cas : les procédures judiciaires et la recherche médicale. Son usage en matière d'immigration ouvre une brèche dont les conséquences pourraient être très graves.
- elle heurte le principe de **non-discrimination**. Sur quelle base demander à un étranger de faire valider génétiquement le lien avec sa famille si ce n'est sur celle d'une discrimination fondée sur le caractère français ou étranger de la personne ? Les socialistes ne peuvent accepter un tel principe.

LES SEULS MOYENS D'ACTION : LA MOBILISATION ET LE RECOURS CONSTITUTIONNEL

Depuis plusieurs mois, la mobilisation citoyenne s'organise contre ce projet de loi et son amendement « ADN ». Les associations, les intellectuels, les partis politiques, bien au-delà du clivage gauche-droite, mais aussi les Eglises se sont prononcés contre cette instrumentalisation de l'immigration. Près de 300 000 personnes ont signé la pétition « *Touche pas à mon ADN !* » initiée par *Charlie Hebdo* et *SOS Racisme*. Même si le projet de loi est désormais adopté, la mobilisation ne doit pas faiblir. Elle doit permettre de maintenir la vigilance sur un texte contraire aux principes et aux valeurs d'accueil et d'humanisme de la France, pays des Droits de l'Homme. Désormais, le seul recours possible pour faire tomber ce texte est institutionnel. Les parlementaires socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel afin qu'ils censurent le texte, et particulièrement la disposition sur les tests ADN.

LA MOBILISATION POLITIQUE ET CITOYENNE DOIT CONTINUER !

COUPON À DÉCOUPER ET À RETOURNER REMPLI À LA FÉDÉRATION DE PARIS DU PARTI SOCIALISTE

Parti soc a ste Paris • 32, rue Alexandre Dumas, Paris 11e • www.ps-paris.org • federation@ps-paris.org • Tél. 01 42 80 64 40



PS
PARIS

- Je veux plus de renseignements sur les activités du PS
 Je souhaite devenir sympathisant
 J'aimerais devenir adhérent du Parti socialiste

NOM

Prenom

Adresse.

CP

Ville

Tel.

Courriel

Mobi e